



# Saint-Joseph-de-Sorel

## L'INFORMATION MUNICIPALE



Volume 32 n° 2  
Mai 2018

**Chers citoyens, chères citoyennes,**

L'été est à nos portes. Avec l'arrivée du beau temps, cela signifie que nous sortirons à l'extérieur plus souvent. Tout au long de l'année, le civisme est une valeur importante, cela l'est d'autant plus lors de la période estivale. Profitez de la belle saison pour fraterniser avec le voisinage et embellir votre milieu de vie. Après l'hiver, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se met à pied d'œuvre pour offrir à la population un endroit où il fait bon vivre. Les espaces publics reprendront toute leur splendeur. Nous vous invitons à faire de même sur votre propriété. L'embellissement de notre Ville est l'affaire de tous. C'est ensemble que nous ferons de Saint-Joseph-de-Sorel un vrai havre de paix et de beauté que tous voudront visiter!

Pour la présente édition de *L'Information municipale*, je vous ferai un résumé des différents dossiers et événements en lien avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et son Conseil municipal.

Le 8 avril dernier avait lieu la journée familiale au Centre récréatif Aussant. Près d'une centaine de personnes se sont déplacées pour participer et s'amuser dans les différentes activités qui étaient proposées aux citoyens. Les jeunes ont pu profiter d'une séance de patinage avec une ambiance lumineuse et colorée. De plus, la traditionnelle chasse aux cocos a attiré de nombreux chasseurs et ils sont tous retournés à la maison avec un cadeau. J'aimerais remercier Mme Mélanie Gladu, l'organisatrice de cette activité pour notre édition 2018. Finalement, les familles ont pu bénéficier des jeux gonflables installés devant l'aréna. Il s'agissait de la reprise de l'activité qui n'avait pas pu se dérouler lors de la Fête des Lumières, en janvier dernier. Nous remercions les bénévoles et toutes les personnes qui se sont déplacées, et qui sont venues bouger avec nous, pour faire de cette journée une réussite!

Le prochain rendez-vous de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel sera lors de la Journée Familiale Horticole. Cette activité se tiendra dimanche le 20 mai 2018, à compter de 10h30. La population est conviée au Centre récréatif Aussant pour recueillir ses caissettes de fleurs annuelles. Vous êtes, par la suite, invité à aménager vos devantures de propriétés avec ces fleurs. Vous créerez ainsi une atmosphère gaie et estivale dans notre municipalité. Lors de cette journée, vous pourrez aussi recevoir du terreau paysager dans le stationnement de l'aréna et du compost sur le terrain adjacent au jardin communautaire sur la rue Chevrier. Le Club Lions sera présent pour vous offrir hot-dogs et fromage en grains.

Abordons maintenant les différentes décisions du Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel. Vous avez sans doute remarqué que la Ville avait entamé des démarches afin d'avoir des réponses dans le dossier de la Zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel compte deux grandes installations portuaires privées sur son territoire (Rio Tinto Fer et Titane et Terminal Maritime Sorel-Tracy). La Ville continue toujours ses démarches et ne conclut pas qu'elle aurait « manqué le bateau » dans ce dossier. Nous désirons représenter du mieux possible nos citoyens corporatifs et démontrer notre leadership dans ce dossier important pour le Conseil municipal. Nous voulons que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel soit une partie prenante dans le développement de la Zone IP de Sorel-Tracy.

À sa séance de mars dernier, la commission permanente de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a demandé, étant donné l'état actuel de nos terrains de tennis, des devis pour la démolition et la réfection d'un terrain de tennis et le réaménagement du stationnement du Centre Récréatif Aussant, afin de permettre un accès adéquat et sécuritaire.



À sa séance ordinaire du mois d'avril, le Conseil municipal a procédé à l'adoption du règlement No. P2018-03-01 « Règlement décrétant le renouvellement des infrastructures des rues Moreau, Pie X, du Fleuve, Catherine, St-Roch, Bourassa et une partie des rues St-Pierre, Élizabeth et Champlain et un emprunt de 7 750 000 \$ à cette fin ». La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel bénéficiera aussi du programme TECQ pour la réalisation de ses travaux. Suite à l'analyse des plans et devis, le Conseil municipal décrètera qu'elle sera la part des travaux qui seront effectués pour cette année. Les travaux urgents et nécessitant une intervention immédiate seront priorisés. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite également obtenir des sommes dans le programme de subvention aux municipalités Canada-Québec.

Le 21 mars dernier, le comité de citoyens de Rio Tinto Fer et Titane se réunissait pour discuter des dossiers suivis par celui-ci. Les membres ont pris connaissance des enjeux reliés à la qualité de l'air, le bruit et les projets d'améliorations. Au niveau de la qualité de l'air, nous pouvons noter un nombre de jours beaucoup plus bas où la qualité de l'air est considérée mauvaise. Selon les dernières données fournies par le Ministère en 2016, la mauvaise qualité de l'air est passée de 45 jours en 2015 à 12 jours en 2016.

Je ne pourrais terminer ce message sans vous glisser un mot sur la Semaine québécoise de la santé mentale. J'ai eu l'honneur, cette année, d'être le parrain de cette semaine et de travailler avec les intervenants dévoués de l'organisme Santé mentale Québec Pierre- De Saurel. Bien que cette semaine se terminait le 13 mai, je me permets de vous dire de prendre soin de votre santé mentale parce que tout comme notre santé physique, il faut savoir en prendre soin!

Finalement, nous vous invitons à vous joindre au Conseil municipal, le 9 juin prochain, à 11 h 00, dans le cadre de la Fête des Voisins. Ce sera un rendez-vous, au Parc de la Pointe-aux-Pins. Vous pourrez apporter votre lunch et fraterniser avec votre communauté. Une publicité sera envoyée afin que vous connaissiez l'horaire complet de cette journée.

Vincent Deguise - maire

### Rencontre de la Commission des jeunes élus et élues de l'Union des Municipalités du Québec à Saint-Joseph-de-Sorel

Le 26 avril dernier, le Maire de Saint-Joseph-de-Sorel, Vincent Deguise, avait l'honneur de recevoir les membres de la Commission des jeunes élus et élues de l'UMQ. M. Deguise en est membre depuis 2015. La Commission offre un soutien aux jeunes élus dans les municipalités et se penche, notamment, sur les dossiers suivants : l'implication des jeunes dans la participation citoyenne et lors des élections municipales. Elle travaille aussi sur les dossiers de conciliation travail/famille/vie politique. De plus, elle se penche sur les enjeux de relève dans le monde politique municipal. Lors de sa rencontre à Saint-Joseph-de-Sorel, les membres ont pu discuter de leur plan d'action et faire une mise à jour des différents dossiers de la Commission. Une activité de réseautage a aussi eu lieu en soirée où les jeunes élus de partout au Québec étaient invités à rencontrer les membres de la Commission.



## Programme Rénovation Québec

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adhéré à la phase 2018-2019 du Programme Rénovation Québec.

Les propriétaires, qui désirent inscrire une ou des propriétés sur cette liste, doivent OBLIGATOIREMENT faire parvenir leur inscription, distincte pour chaque propriété, sur le formulaire de demande d'aide financière, disponible au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Ce programme s'adresse aux propriétaires d'immeubles résidentiels (habitation) situées dans le secteur prédéterminé et détaillé ci-après, dont le bâtiment principal (unifamilial, duplex, immeubles à logements locatifs, etc.) nécessite des rénovations. Un bâtiment à usage mixte (résidentiel et commercial) est également admissible pour la partie résidentielle.

Ce programme, développé en respectant les lignes directrices établies par la Société d'habitation du Québec (SHQ), accorde une aide financière des 2/3 des coûts admissibles jusqu'à concurrence des maximum établis pour chaque catégorie de coût. Le feuillet d'information est disponible à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veillez prendre note qu'une propriété ayant déjà bénéficié d'une subvention du programme Rénovation Québec (PRQ) n'est pas admissible à une nouvelle demande.

### SECTEUR PRÉDÉTERMINÉ

Le territoire comprend les rues suivantes :

- Béatrice, en totalité ;
- Bonin, en totalité ;
- Bourassa, en totalité ;
- Bouvier, en totalité ;
- Cadieux, en totalité ;
- Champlain (des numéros civiques 209 & 1109 à 1420 inclusivement)
- Chevrier, en totalité ;
- Decelles (des numéros civiques 105 à 226 inclusivement)
- Désiré, en totalité ;
- Étienne, en totalité ;
- Fleuve (du), en totalité ;
- Ilménite (de l'), en totalité ;
- Léon XIII, en totalité ;
- Lussier, en totalité ;
- Marcil, en totalité ;
- Montcalm (des numéros civiques 210 à 220 & 1100 à 1526 inclusivement);
- Moreau, en totalité ;
- Pie IX, en totalité ;
- Pie X, en totalité ;
- Rivard, en totalité ;
- Saint-Pierre (des numéros civiques 1105 à 1410 inclusivement);
- Vézina, en totalité.



### Décès de Madame Élyse (dit Lyse) Daunais

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Madame Élyse (dit Lyse) Daunais, employée à l'Hôtel de Ville d'avril 1962 à décembre 1997.



Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 ou en remplissant le formulaire sur le site de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ([www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca)). Veuillez prendre note qu'un détail est à prévoir pour que les travaux soient effectués

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**



## POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

### Payable à 100 % Inscription du 1er ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

\* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

### Payable à 50 % Inscription du 2e ENFANT (en prenant la 2e activité la plus chère)

\* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

### Gratuit Inscription du 3e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

\* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

## PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

**NOTES :** \* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

\* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

### Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1re vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1er enfant
  - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2e enfant
  - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3e enfant
- 2e vague :**
- Le même Simon suit un 2e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2e vague et devient le 1er enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
  - Le même Jean suit un 2e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2e vague et devient le 2e enfant (au sens de la 2e inscription la plus chère).

## CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer **gratuitement** à la **Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy)** et à la **Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel)**.

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à **partir d'un (1) an**, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400.**

## BIENVENUE CHEZ VOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :  
22 mai - 26 juin - 26 juillet -  
28 août et 25 septembre 2018

## CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1  
Jour : Tous les mardis | Arrivée: 18h45

Prendre note qu'il n'y aura pas de scrabble le  
19 juin et 26 juin 2018



**Informations**  
**Mme Monique Cool**  
**450 743-8197**

## CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2018, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de :

- 35 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et
- 40 \$ pour les autres Villes.

Pour plus d'information, communiquez avec  
**M. Julien Paul au 450 742-0262**

## BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1  
Jour: Tous les mercredis | Arrivée: 13h00

Prendre note qu'il n'y aura pas de bingo le  
27 juin 2018

**Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.**  
**Nous vous attendons en grand nombre !**

## Office Municipal d'Habitation Pierre-De-Saurel

L'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel offre la possibilité aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel de s'inscrire sur une liste d'attente pour un logement subventionné (HLM).

Pour en faire la demande ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec ladite Office municipal, au **450 743-0033**.

## TERRAIN DE JEUX 2018

(25 juin au 10 août 2018)

Une pré-inscription, réservée uniquement aux **résidents de Saint-Joseph-de-Sorel**, aura lieu du **28 mai au 8 juin 2018 inclusivement**. Lors de l'inscription, vous devez fournir une preuve de résidence. Le coût de l'inscription est **gratuit**.

L'inscription pour les **non-résidents** aura lieu du **11 au 19 juin 2018 inclusivement**. Lors de l'inscription, vous devez fournir votre carte du citoyen. Le coût de l'inscription est de **100\$**.

Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au **19 juin 2018**.

Les inscriptions se prendront durant les heures de bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

**Pour s'inscrire au terrain de jeux vous devez être âgés de 5 à 14 ans.**

## TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès Sorel-Tracy valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

**Pour plus d'information, communiquez au :**  
**450 780-5600, poste 4400**

**PROJET Logement INTERGÉNÉRATIONNEL**

*Projet Logement Intergénérationnel permet :*

- De vivre une expérience riche en partages entre gens de générations différentes;
- D'expérimenter un modèle innovant de cohabitation entre un étudiant et un aîné à son domicile;
- De briser l'isolement et d'offrir un accompagnement, un soutien ainsi qu'une sécurité;
- De prolonger le maintien à domicile d'un aîné tout en offrant la possibilité à un étudiant de se prévaloir d'un logement à prix abordable.

**SAVIEZ-VOUS QU'IL EST AUSSI POSSIBLE DE RÉALISER UN JUMELAGE ENTRE ADULTE ET AÎNÉ?**

*Rencontre entre la richesse du vécu d'un aîné et l'expérience d'une autre génération*



**ACTION LOGEMENT**  
Pierre-De Saurel

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

**Téléphone :**  
450 881-1910

**Courriel :**  
actionlogement@gmail.com

### Jardin communautaire

Si vous désirez louer un espace de jardinage, veuillez prendre note qu'il est possible de le faire au jardin communautaire, situé sur la rue Chevrier, en communiquant avec **Sylvie Cadieux**, personne responsable, au 450 743-8639.

### Quelques heures par mois peuvent faire la différence!

Au Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, 3 heures par mois de votre temps peuvent faire toute la différence dans la vie de quelqu'un. Depuis plus de 35 ans, l'organisme favorise l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme en créant un lien d'entraide avec un citoyen bénévole. Les jumelages sont personnalisés, réalisés en tenant compte des intérêts et des disponibilités de chacun.

Pas besoin d'être un expert en intervention psychosociale pour être parrain ou marraine civique. Et s'impliquer au PCVR s'est du donnant donnant!

**Pour plus d'informations :**  
(450) 464-5325 ou 1-877-464-7287 (sans frais)  
**Courriel :** info@pcvr.ca  
**Site web :** www.pcvr.ca

-30-



Isabelle Goulet  
Agente de liaison  
Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu  
(450) 464-5325

### Journée familiale horticole

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite tous les citoyens et citoyennes à venir célébrer la « JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE » **le dimanche 20 mai 2018, à compter de 10 h 30**, à l'intérieur du Centre Récréatif Aussant (aréna), entrée du côté du stationnement de la rue Saint-Joseph.

**Horaire des activités :**

- 10h30 à 12h00 :**  
Remise de caissettes de fleurs et de terreau paysagiste
- 12h00 :**  
Tirages (Pour participer aux tirages, votre présence est obligatoire) – Aucune livraison

**PROGRAMMES CÉGEP MUNICIPALITÉS** VOIR LES DÉTAILS AU : [WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF](http://WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF)

**SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ**  
DU 21 MAI AU 30 JUIN 2018

**120\$ AÎNÉ / ÉTUDIANT**  
**150\$ ADULTE**

TAXES EN SUS.  
\*TARIF APPLICABLE AUX MEMBRES DU PROGRAMME CÉGEP/MUNICIPALITÉS.

**COURS EN GROUPE**  
DÉBUT LE 19 JUIN 2018  
(8 SEMAINES)  
**MAMANS-BÉBÉS**



**ACTIVITÉS DE GYMNASE**  
LOCATIONS DE GYMNASES  
ESCALADE INTÉRIEURE

**FÊTES D'ENFANTS (5-13 ANS)**  
BADMINTON LIBRE



3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**  
**450 743-9127**

JOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK! 

# 12<sup>e</sup> ÉDITION – TOURNOI DE GOLF

DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB LIONS SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

SOUS LA PRÉSIDENTIE D'HONNEUR DE

**Madame Nathalie LeMay**  
 Chef de service, Communications  
 Rio Tinto Fer et Titane



VENDREDI LE 7 SEPTEMBRE 2018  
 AU CLUB DE GOLF SOREL-TRACY "LES DUNES"

La 12<sup>e</sup> Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, se tiendra le **VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018** au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». C'est avec fierté et enthousiasme que Nathalie LeMay, Chef de service Communications chez Rio Tinto Fer et Titane, a accepté la présidence d'honneur pour cette édition.

Dans la région depuis plus de 8 ans, madame Lemay est impliquée avec la communauté dans le cadre de son travail, mais aussi à titre personnel. Responsable des communications et des relations avec les communautés, elle siège au conseil d'administration du Regroupement indépendant pour la relance économique de Sorel-Tracy (Rirerst) et agit comme présidente d'honneur lors de l'activité Opération Nez Rouge depuis presque 3 ans. Elle aura le plaisir de vous rencontrer lors de cette activité bénéfique qui répond à un besoin régional grandissant.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu.

Réservez à votre agenda la date du vendredi 7 septembre 2018.

*Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée spéciale!*

Présidente d'Honneur du tournoi : Nathalie LeMay

Coprésidents du tournoi : Vincent Deguise, maire  
 Louis-Georges Mandeville, Lions

## COÛT D'INSCRIPTION

<b>Forfait golf</b> inclus déjeuner brunch, golf, voiturette & souper	<b>160\$</b>
<b>Golf seulement</b> inclus déjeuner brunch, golf & voiturette	<b>100\$</b>
<b>Souper seulement</b>	<b>60\$</b>

## Journée d'activités de l'École Martel dans le cadre du Grand Défi Pierre-Lavoie

Le 26 avril dernier, se tenait, au Centre récréatif Aussant, une journée bien particulière. En effet, les élèves de l'école Martel étaient invités à venir bouger lors d'une activité de patinage. De plus, une partie de hockey opposant des membres du personnel de l'école et des élèves de 6<sup>e</sup> année était de l'horaire de cette journée. Ce fut un avant-midi haut en couleur alors que les joueurs de hockey ont été présentés sous la musique et les projecteurs, par l'animateur de RDS, Yannick Lévesque. Ce sont finalement les élèves qui ont remporté cette partie chaudement disputée. L'école Martel a même rayonné au-delà des murs du Centre Récréatif Aussant lors d'une apparition à l'émission le 5 à 7 à RDS, le 27 avril dernier.



NathB photographe



NathB photographe

### **VENTE DE GARAGE (Sans frais et sans permis)**

Pour 2018, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne n'a droit de tenir une vente de garage, qu'une seule fin de semaine, parmi celles-ci :

Les trois dernières fins de semaine de mai soient : **12 et 13 mai ou 19 et 20 mai ou 26 et 27 mai 2018.**

Une deuxième fin de semaine de vente de garage est autorisée sans frais et sans permis la 2<sup>e</sup> fin de semaine d'août soit : **11 et 12 août 2018.**

Veuillez prendre note qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence) et doit se dérouler entre **8h00 et 20h00.**

### **UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS**

Pour 2018, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins, **cependant**, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les non-résidents.

Un maximum de 50 passes sera émis au parc de la Pointe-aux-Pins en priorisant une période d'inscription pour les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 14 au 27 mai 2018.

**La passe est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.**

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence sont obligatoires pour l'émission de la passe.



#### **Ministère de la sécurité publique du Québec**

Au cours des dernières années, plusieurs incidents ayant causé de graves brûlures à des personnes sont survenus à la suite de mauvaises manipulations des foyers à l'éthanol.

L'éthanol peut produire des vapeurs inflammables; il ne faut donc jamais remplir un brûleur encore chaud! Laissez refroidir l'appareil ou attendre au moins 15 minutes avant de remplir le réservoir et, lors de l'allumage privilégiez l'utilisation de longues allumettes ou d'un long briquet afin de garder un maximum de distance entre vous et l'appareil.

Enfin, assurez-vous que votre appareil satisfait aux normes canadiennes



# **Prudence**

avec les foyers  
à l'éthanol!

## PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION



Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc. N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

### PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

### EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté tel qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

### ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

### BACS ROULANTS (GRIS ET BLEUS) PROPRIÉTÉ DE LA VILLE

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

## DE SIMPLES GESTES... POUR UN BON VOISINAGE!

Le printemps arrivant à grand pas, nous profiterons, bientôt, des belles journées ensoleillées sur nos terrasses, prendre des marches dans notre quartier, etc. C'est également le moment d'adopter des comportements responsables. C'est pourquoi des règles existent afin que toute la population, puisse agir avec civisme envers nos voisins et nos concitoyens.

À Saint-Joseph-de-Sorel, nous déployons des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire. Mais malgré tous nos efforts, nous avons besoin de la collaboration et surtout, de l'aide de la population. C'est en travaillant ensemble, que nous faisons, un peu plus chaque jour, de notre Ville un lieu où il fait bon vivre en harmonie.

Nous vous demandons d'être respectueux de votre entourage car souvent le printemps amène les gens à oublier les petits gestes liés, à la propreté, à l'environnement, au civisme, et à plusieurs autres sujets qui régissent

les règles de vie en société. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'aboyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la réglementation, démontrer de la courtoisie au

volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amuse dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des «feux de camp» en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

## Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

### CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

### CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

### AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

## PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments.

**Le civisme, c'est aussi penser aux autres!**



## CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

**Pour l'achat des licences** (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du  
Centre animalier Pierre-De Saurel**  
1681, route Marie-Victorin, local 109  
Sorel-Tracy (Québec) J3R 3R4

**Téléphone : 450 746-7272**

**Courriel :**  
centreanimalier.pierredesaurel@gmail.com  
**Facebook :** Centre animalier Pierre-De Saurel

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi entre 6h00 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les différentes collectes, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au **450 743-2703** ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**

### MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines, en alternance avec la collectes des ordures ménagère.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes : papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

### MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières organiques s'effectue le jeudi à toutes les semaines, depuis le 5 avril 2018.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue toujours aux deux semaines, en alternance avec la collectes matière recyclable

### BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

**Bris de bac roulant** : Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC au 450 743-2703 ou par courriel à **mrc@pierredesaurel.com**. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

**Achat de bac roulant** : Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1-800-781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les trois bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

### ENTREPOSAGE DES BACS

Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

### COLLECTE DES BRANCHES

En raison de l'invasion de l'agrile du frêne et de la zone règlementée dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel fait partie, les branches ne sont plus collectées durant les collectes de résidus verts.

Toutefois, la MRC a mis en place 2 collectes spéciales pour les branches seulement, qui auront lieu dans :

- La semaine du 17 juin 2018
- La semaine du 21 octobre 2018

**N.B.** Pour que les branches soient collectées, elles doivent avoir un maximum de 5 cm de diamètre, être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg et d'une longueur maximale de 1,5 m.

### COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Les résidus verts sont des déchets provenant de votre cour ou de votre jardin (gazon, plantes, fleurs, résidus de haies de cèdres, feuilles mortes, etc).

La MRC a mis en place des collectes spéciales pour les résidus verts, qui auront lieu dans :

- La semaine du 28 octobre 2018
- La semaine du 18 novembre 2018

Prenez note que la tourbe, les branches d'arbustes, la terre, la pierre et les déchets de table ne sont pas acceptés dans les collectes des résidus verts.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

### Matières admissibles

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, éviers, lavabos et toilettes
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électriques et électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

### Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

### Disposition des matières :

Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant 6 h 00 du matin ou après 19 h 00 la veille de la collecte.

### Matières sur des remorques :

Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

\*Les appareils frigorifique sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

**Voici les dates des prochaines collectes: 7 juin, 5 juillet, 9 août et 6 septembre 2018**

## ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard est ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 2 décembre 2018, du mercredi au dimanche, de 9 h 00 à 16 h 15. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel.

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les matières recyclables;
- Les résidus verts : branches, feuilles, résidus de jardin;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, huiles, chlore, acides, bases, diluants, piles, batteries, bases de peintures, bonbonnes de propane, etc.;
- Pneus.

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, appareils électriques et électroniques, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

ATTENTION! Les matières non acceptées :

- Les matières putrescibles (les jeter dans le bac brun);
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices;
- De la terre contaminée;
- Le bisphélys polychlorés (BPC).

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue Hôtel-Dieu.

Pour toute information, veuillez communiquer au 450 743-2703, poste 0.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

# Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants - emballages - imprimés

## VERRE

- Pots de verre
- Couvrecls de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X

## PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercls
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



## MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvercls et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2.2 kg)  
Lorsque réutilisables : Recyclo-Centre

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
	X
Dépôt de RDD	
	X

## PAPIER ET CARTON

- Papiers et enveloppes
- Sacs en papier
- Journaux, circulaires et annuaires
- Livres, magazines et catalogues
- Boîtes et emballages
- Cartons de lait, de soupe et de jus
- Papiers cirés et hygiéniques
- Papiers et cartons souillés par des aliments

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	X
	X

## DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvercls à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (Saran wrap)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
	X
	X
	X
	X
	X
	X

### IMPORTANT

Bien rincer les contenants avant de les mettre dans le bac.



## SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT,  
PLUS ON PAIE,  
MAIS PLUS ON RECYCLE,  
PLUS ON REÇOIT!

**TRIER, C'EST PAYANT!**



mrcpierredesaurel.com  
450 743-2703

MRC  
de Pierre-De Saurel

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

# RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER



## LES BONS GESTES D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

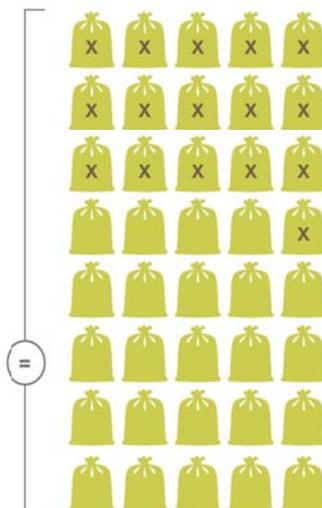
### RÉDUIRE À LA SOURCE

- 1 EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :
  - Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
  - Privilégiez l'achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
  - Privilégiez l'achat de produits ou d'emballages faits à partir de matières recyclées.
- 2 EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :
  - Privilégiez les produits en vrac.
  - Recevez vos factures par Internet.
- 3 EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.
- 4 EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.

### SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU REJETTE L'ÉQUIVALENT DE 40 SACS À DÉCHETS\* PAR ANNÉE? S'IL COMPOSTE, IL DIMINUE À 24 SACS.

\* sac d'une contenance de 20 livres



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

#### POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de **40 % du volume peut se transformer en compost**. Cela permet de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.

### L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

#### LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais

### LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

#### LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à cœur autrement qu'en argent!

### SAVIEZ-VOUS QUE...

LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE 1500 TONNES D'OBJETS PAR ANNÉE
- LA RÉINSERTION DE 40 EMPLOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



www.mrcpierredesaurel.com  
Téléphone : 450 743-2703



*Sûreté du Québec*  
*MRC de la Vallée-du-Richelieu*  
*MRC de Pierre-De Saurel*



## Chronique policière

### Patrouilleurs nautiques sur les plans d'eau du Centre de Service de la MRC Pierre-De Saurel et de la MRC Vallée-Du-Richelieu

Objet : Début des activités aquatiques-Les plaisanciers invités à la prudence

Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec du Centre de Service de la MRC Pierre-De Saurel et de la Vallée-Du-Richelieu vous informent qu'ils sont de retour sur les plans d'eau pour assurer la sécurité des plaisanciers et vacanciers pendant la saison estivale 2018.

Les policiers de la Sûreté du Québec demandent la collaboration du public et des plaisanciers afin que la pratique de cette activité de plaisance demeure respectueuse envers les autres usagers de la rivière Richelieu ainsi que de ses résidents riverains.

En tout temps, pour leur sécurité, les citoyens sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau. Voici quelques consignes de sécurité :

- Avoir l'équipement obligatoire à bord de votre embarcation et en vérifier l'état avant votre départ.
- Porter un gilet de sauvetage en bon état et de taille adéquate en tout temps.
- Avoir un moyen de télécommunication à bord (cellulaire, radio maritime VHF, etc.).
- Prévoir son itinéraire et consulter la météo avant de partir.
- Avoir avec soi une carte des plans d'eau.
- Informer quelqu'un de votre plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation et personne à bord, etc.)
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie.
- Se méfier de l'immersion en eau froide.

Bonne saison estivale 2018 à tous !

-30-

Annie Létourneau, sergente  
Responsable des relations avec la communauté  
Sûreté du Québec

## HEURE D'OUVERTURE HORAIRE D'ÉTÉ

### BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE (DE MAI AU 1er LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de :	08h15 à 12h00 13h00 à 16h30
Vendredi :	08h15 à 11h45 Fermé l'après-midi

### FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Le bureau sera fermé du 23 juillet  
au 3 août 2018 inclusivement.

### TRAVAUX PUBLICS

(DU 1er LUNDI DE MAI AU 1er LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de :	07h00 à 12h00 13h00 à 17h00
Vendredi :	08h00 à 12h00 Fermé l'après-midi

### CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

Lundi 21 mai • Lundi 25 juin • Lundi 2 juillet  
Lundi 3 septembre 2018

### COMPTES DE TAXES DATE DE PAIEMENT

#### N'OUBLIEZ PAS

Deuxième versement : 17 mai 2018  
Troisième versement : 16 août 2018

### TERRAIN DE SOCCER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu, tous les lundis, mardis, mercredis ainsi que les jeudis, de 17h30 à 20h30.

### RAMPE DE MISE À L'EAU

N'oubliez pas qu'à compter du 1er juin, vous devez posséder votre passe pour utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau.

Un maximum de 50 passes sera émis par année d'émission.

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates: 22 mai, 18 juin, 9 juillet et le 20 août 2018

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

## SERVICES MUNICIPAUX

### URGENCE : (Police, Incendie et ambulance) 911

Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141  
Travaux publics (urgence) : 911  
(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

### Incendie Ville de Sorel-Tracy :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572  
Secrétariat : 450 742-3744  
Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : [ville@vsjs.ca](mailto:ville@vsjs.ca) •••• Site web : [www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca)

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1602

Local du 3e âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

Site web : [www.mrcpierredesaurel.com](http://www.mrcpierredesaurel.com)

### USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

## MAIRE ET CONSEILLIERS (ÈRES)

- Vincent Deguise .....450 742.4379
- Serge Baron .....450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer .....450 743.8779
- Mélanie Gladu.....450 746.7450
- Michel Latour .....450 746.8965
- Jacques Renaud .....450 743.7803
- Ginette Richard .....450 742.0660

## AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

## Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 000 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.